

**22 mai 2002, Québec**

**Clôture du sommet mondial de l'écotourisme**

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme,  
Messieurs les Archevêques,  
Mesdames, Messieurs les ministres,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Consuls généraux,  
Chers collègues de l'Assemblée nationale,  
Distingués invités,  
Chers amis,

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette « Soirée Québec », qui clôt le premier Sommet mondial de l'écotourisme. Nous avons été heureux de vous accueillir au Québec et souhaitons d'ores et déjà votre retour parmi nous, qui sait, pour un séjour écotouristique inoubliable!

Permettez-moi de relever la présence d'un organisme public québécois parmi les quatre membres du Comité organisateur de ce sommet, soit Tourisme Québec. La présence de cet organisme à un tel comité organisateur indique que, dans un monde en profonde mutation, la gestion de questions transnationales ne relève pas des seuls États souverains. Le Québec peut offrir au monde une vision originale et constructive, et je m'en réjouis.

C'est également avec une satisfaction toute particulière que je prends acte de la Déclaration de Québec, le produit final des 18 conférences préparatoires tenues dans autant de pays. Je salue le fait que cette Déclaration fasse une place importante non seulement aux enjeux environnementaux liés à l'écotourisme, mais également aux enjeux culturels. Les cultures locales, comme les écosystèmes, sont fragiles et méritent d'être à la fois protégées et dynamisées. À nos yeux, l'écotourisme, dans une perspective de développement durable, ne peut se faire que dans le respect de l'environnement naturel, du patrimoine bâti et des cultures vivantes. Aussi, en vous entretenant brièvement, ce soir, de développement durable, je déclinerai ce thème sous trois aspects : l'environnement, le patrimoine, la culture. Les deux ententes majeures que mon gouvernement vient de conclure avec les nations criées et inuites illustreront mon propos. Le Québec et le développement durable Par le type même d'activités qui le définissent, l'écotourisme, à travers la notion de tourisme durable, est une des façons d'illustrer le développement durable. Car l'écotourisme, c'est la préservation des composantes naturelles, le respect du patrimoine et des cultures, au bénéfice des populations locales qui en assurent le développement durable. Le Québec est très présent dans le domaine du développement durable. Nous avons contribué, dans les années quatre-vingt, aux travaux de la fameuse Commission mondiale sur l'environnement et le développement, connue sous le nom de commission Brundtland. Le rapport de cette commission a été l'une des bougies d'allumage du Sommet de la Terre à Rio, en 1992. Et c'est le gouvernement du Québec qui, à l'époque, a fait traduire, publier et diffuser ce rapport dans tout l'espace francophone.

L'un des grands principes du développement durable tel que défini par le rapport Brundtland

est de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement, comme ils ont soutenu celui des générations actuelles.

Ce principe est limpide et porteur, car il est issu de la sagesse populaire. Lorsque les premiers colons de la Nouvelle-France, comme tant de paysans de par le monde, plaçaient des terres en jachère, n'était-ce pas là du développement durable? Il fallait ainsi s'assurer que la terre puisse nourrir les générations futures, comme elle les avait nourris. Une logique purement productiviste impliquerait de tout cultiver, pour s'enrichir à court terme. Une telle logique était intenable à l'époque; elle l'est tout autant aujourd'hui.

Un développement équilibré et à long terme tient compte de l'ensemble du territoire; en ce sens, le développement durable, c'est aussi le développement régional. Le Québec est un pays immense : avec ses 1,7 million de kilomètres carrés, il couvre un territoire équivalant à l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne réunies. La seule municipalité de la Baie-James, sans doute la plus grande du monde, s'étend à elle seule sur 350000 km<sup>2</sup>. Vous l'aurez compris : le Québec est riche de ses régions. Des régions qui ont un potentiel écotouristique tout à fait fantastique.

Nous planifions la mise en place de cinq parcs au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, en collaboration avec les communautés locales inuites. La gestion des activités et services sera confiée aux communautés autochtones touchées. Cette année, le parc national des Pingualuit, où se trouve un cratère d'une perfection quasi lunaire, sera le premier parc québécois à voir le jour dans le Nord-du-Québec.

La participation des communautés autochtones dans ce genre de projet est tout à fait centrale dans notre vision du développement durable. La notion de reconnaissance des cultures et de soutien de leur identité à travers le tourisme durable, telle qu'affirmée notamment par la charte du tourisme durable, ou Charte de Lanzarote, en 1995, est au cœur de la question. Le tourisme, comme l'écotourisme, ne doit pas atrophier les cultures locales. Ici, au Québec, seule nation francophone d'Amérique du Nord, nous sommes très sensibles à ces enjeux. Le gouvernement du Québec défend depuis de nombreuses années, à l'échelle internationale, la diversité culturelle. Il est primordial que soit consacré le droit des États et des gouvernements de soutenir et de promouvoir la culture à travers leurs politiques. La signature d'ententes historiques avec les Cris et les Inuits.

C'est dans cette optique de développement durable, respectueux de l'environnement et du patrimoine, et de prise en charge par les populations locales de leur propre avenir que mon gouvernement a signé une entente historique avec les Cris, puis avec les Inuits, en 2002. La signature de ces ententes a été un événement historique tant pour les Québécois que les Cris, les Inuits et de nombreux peuples autochtones de par le monde naturellement tentés de nous imiter. Avec ces ententes, le Québec adhère à l'esprit de la Déclaration universelle des droits des peuples autochtones, dont on espère l'adoption d'ici à la fin de la Décennie des Autochtones, en 2004.

Le porte-parole du Grand Conseil des Cris, M. Roméo Saganash, affirmait, le 30 janvier 2002, à Genève : « Pendant que nous sommes ici à discuter des droits des peuples autochtones, je peux vous dire qu'à Eeyou Istchee [Notre territoire] et au Québec, nous nous préparons déjà

à mettre en vigueur la déclaration. » Le grand chef du Grand Conseil des Cris du Québec, M. Ted Moses, renchérisait sur ces propos, le 7 février 2002, en affirmant : « Je tiens à ce que les peuples indigènes de toutes les régions du monde sachent aujourd'hui que nous avons sensiblement rehaussé les normes dans notre quête de reconnaissance des droits des peuples autochtones du monde entier. » Déjà, en 1975, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avait été la première entente moderne entre un gouvernement et une nation autochtone. Puis, au cours des années quatre-vingt, l'Assemblée nationale du Québec devenait l'un des tout premiers parlements au monde à reconnaître les 11 nations autochtones partageant le territoire national. La paix des braves, signée en 2002, est la première entente de ce genre signée de nation à nation et constitue une nouvelle norme mondiale dans les relations avec les Autochtones.

L'entente de 2002 repose sur une volonté commune de régler les différends Québec-Cris à travers un cadre nouveau, basé sur le dialogue, le respect, la confiance. Cette entente à long terme, d'une durée de 50 ans, vise à poursuivre le développement du Nord-du-Québec dans le respect du mode de vie traditionnel cri et à assurer une plus grande prise en charge par les Cris de leur propre développement.

Mesdames, Messieurs, la Déclaration de Québec du Sommet mondial de l'écotourisme, j'en suis convaincu, fera date. Cette Déclaration saura, sans nul doute, constituer un apport des plus constructifs au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en septembre prochain. Après tout, l'ONU n'a-t-elle pas retenu l'année 2002, qui marque le dixième anniversaire du Sommet de Rio, comme Année internationale de l'écotourisme? Ces sommets sont autant d'étapes qui jalonnent la route vers un monde plus respectueux des fragiles équilibres environnementaux, patrimoniaux et culturels. Une de ces étapes sera le 12e Congrès forestier mondial, qui réunira près de 5000 personnes, encore une fois, à Québec, en septembre 2003. Le gouvernement du Québec co-organise ce congrès avec le gouvernement canadien et la FAO, organisme spécialisé des Nations unies, qui, incidemment, a été fondé à Québec, au Château Frontenac, à quelques pas d'ici, en 1945. Ce congrès aura pour thème « La forêt, source de vie ». Ce congrès s'avérera une occasion unique de partager des idées pour définir ensemble une vision des forêts qui orientera la prochaine décennie. Ce qui semble d'ores et déjà clair, c'est qu'au XXIe siècle, pour qu'une collectivité tire avantage de ses forêts, elle ne doit plus se limiter à seulement couper des arbres.

J'espère que vous aurez profité de votre bref passage chez nous, dans la capitale nationale du Québec, pour découvrir les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles de notre pays. L'essence du voyage, ce sont sans doute les saveurs, les sonorités, les souvenirs qui accompagnent le voyageur sa vie durant. N'est-ce pas là l'essence de vos travaux et de vos discussions des derniers jours, la découverte réelle de soi, et de l'autre, à travers le voyage, dans sa richesse, sa complexité, ses subtilités, dans le respect de son milieu et de sa diversité? Marcel Proust ne nous rappelle [-t-]il pas que « le seul véritable voyage n'est pas d'aller vers d'autres paysages, mais d'avoir d'autres yeux? »

Je vous remercie.